

AFRICAN UNION الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human & Peoples' Rights</i>		UNION AFRICAINE UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</i>
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 4410505 / 4410506; Cellphone: (220) 230 4361 E-mail: au-banjul@africa-union.org ; Web: www.achpr.org		

Référence: ACHPR/STC/OS/75/...417.../23 (b)

Date: 04 avril 2023

Tous les Institutions nationales des Droits de l'homme en Afrique

**INVITATION A LA SESSION PUBLIQUE DE LA 75^{ème} SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE
DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES DU 03 AU 13 MAI ET LE 23 MAI**

J'ai l'honneur d'informer toutes les Institutions nationales des Droits de l'homme (INDH) ayant le statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples que la 75^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) se tiendra à Banjul, République de la Gambie du 03 au 23 mai 2023 et de les inviter à la **Session Publique** prévue du **03 au 13 mai 2023**, ainsi qu'à la Cérémonie de clôture le **23 mai 2023**.

La 75^{ème} Session ordinaire se tiendra en format hybride. Les représentants des Institutions nationales des Droits de l'homme (INDH) qui souhaiteraient opter pour une participation virtuelle peuvent le faire en utilisant le lien suivant de la plateforme de webinaire Zoom :

https://zoom.us/webinar/register/WN_9HFjHBQvTBeva3bt0x1Mzw

Veuillez noter que les Institutions nationales des Droits de l'homme doivent prendre en charge les frais liés à la participation de leur(s) représentant(s).

Le formulaire de préinscription peut être rempli en ligne sur le site web de la Commission : www.achpr.au.int dans la section « Nouvelles et événements – A venir – 75^{ème} Session ordinaire ». Un avis contenant des indications complémentaires sur la Session, une note d'information et le projet d'ordre du jour de la Session publique figurent également dans cette même section du site web.

Il est conseillé aux représentants des ONG qui souhaitent participer physiquement à la Session de se renseigner sur les vaccins recommandés ou obligatoires, de se faire vacciner le cas échéant et de voyager avec leur carnet de vaccination. Il est conseillé aux représentants ressortissants des pays pour lesquels un visa d'entrée en République de Gambie est exigé, d'obtenir un visa avant de venir en Gambie. Pour ceux qui résident dans des pays où la République de Gambie ne dispose pas d'ambassade ni de représentation diplomatique, des mesures seront prises pour faciliter la délivrance de visas à leur arrivée à Banjul, à condition qu'ils aient remis au Secrétariat de la Commission leur formulaire d'inscription et des copies des pages contenant les données biométriques ou biographiques de leur passeport.

Les INDH qui souhaitent s'exprimer sur l'un des points de l'ordre du jour sont tenues de s'inscrire à l'avance auprès du Secrétariat de la Commission et d'**envoyer à cette dernière, les copies des déclarations** qu'elles envisagent de faire. Il s'agit d'une condition préalable à l'obtention de l'autorisation de s'exprimer au cours de la Session publique et cette condition sera strictement appliquée. Veuillez noter que seules les INDH jouissant du statut d'affilié seront autorisées à prendre la parole devant la Commission.

Mme Lindiwe KHUMALO

Secrétaire exécutive par intérim auprès de la Commission



em/LK